

grans, qui abondent en trop grande quantité dans les nouveaux Etablissmens qu'elle a formés dans la Hongrie & dans la Transilvanie : ce qui la met hors d'état de pouvoir procurer à ceux qui s'y rendent les logemens & les effets dont ils peuvent avoir besoin & qui leur avoient été promis. Par ces mêmes ordres il est enjoint aux Officiers des Maréchaussées de veiller & de continuer à veiller avec la plus grande attention sur ceux qui entreprendroient de sortir hors du Royaume sans permission expresse.

*Affaire du
Comte de
Maillebois.*

Ceux qui lisent depuis long-tems nos Journaux, peuvent se rappeler ce qui s'est passé entre le Maréchal d'Entrées & le Comte de Maillebois en 1757, lors de l'avant dernière guerre. Cette affaire, au deshonneur du Comte de Maillebois est déduite dans un grand Mémoire rapporté successivement dans nos feuilles de ce tems-là. Pour en renouveler l'intelligence, on doit savoir que le Comte de Maillebois avoit été jugé par le Tribunal des Maréchaux de France, en remettant au Roi, suivant l'usage, le soin de le punir : mais que par indulgence & par considération pour le Maréchal de Maillebois pere, alors vivant, Sa Majesté avoit défendu que le jugement fût publié, & elle s'étoit contentée d'envoyer l'accusé au Château de Ham en Westphalie. La même cause a été depuis fort remuée, au sujet d'un emploi considérable que le Roi déferoit au Comte deshonoré. Des oppositions, des représentations vigoureuses en ont suivies du Tribunal des Maréchaux, qui ont été desapprouvées par Sa Majesté pour s'être assemblés à ce sujet, sans sa permission chez le Maréchal de Biron, pour faire un nouveau Mémoire contre l'accusé, & lui représenter de
nouveau